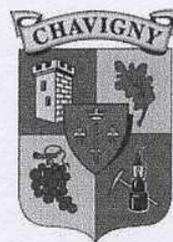


LES

# infos



## MUNICIPALES

n°14 Janvier 2004

Dépôt légal  
Janvier 2004

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

### Sommaire

- 2 • La vie de la commune
- 3 • Un peu d'histoire
- 4 • Echos des commissions
- 5 • Personnel
- 6 • 3<sup>ème</sup> classe de maternelle
- 7 • Du côté des associations
- 8 • Conseil municipal
- 10 • Etat civil  
• Agenda  
• Permanence des élus  
• Prochain bulletin

### Editorial

*En ce début d'année, moment traditionnel des vœux, le Conseil Municipal et le Personnel Communal vous souhaitent à toutes et à tous, habitants de Chavigny, une excellente année 2004 et la réussite de tous vos projets.*

*Hélas, des raisons de santé ne permettent plus à Jean-Claude Bresson d'animer l'équipe municipale et de représenter la commune. C'est pourquoi, il a présenté sa démission de maire, tout en restant conseiller municipal à M. le Préfet le 27 décembre dernier. Cette démission ne sera effective qu'à réception de l'accord de M. le Préfet.*

*L'équipe toute entière vous assure de la poursuite de ses engagements électoraux. C'est donc dans la continuité républicaine que devra s'opérer la succession, Guy George, 1<sup>er</sup> adjoint ayant accepté de se présenter.*

*L'activité municipale ne s'arrête pas, les dossiers sont toujours là : aménagement de la place de Châtel, atelier technique etc. ; de nouveaux voient le jour : menaces de fermeture de la 3<sup>ème</sup> classe de maternelle, projet de regroupement des 2 écoles, création de groupes de travail concernant: "le pont du Tram", "le lotissement Haldat-Tram" et " la préparation de la journée de l'environnement". Pour ce faire, les Chavinéens motivés peuvent s'inscrire dès maintenant en mairie pour participer à ces groupes. Sachant que c'est un engagement à tenir sur plusieurs séances.*

*Par ailleurs, des consultations seront organisées en temps utile, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.*

*Jean-Claude Bresson tient à présent à remercier ici, toutes celles et tous ceux qui ont ou qui vont contribuer à ce que nous puissions encore mieux vivre ensemble à Chavigny.*

*Bien cordialement.*

*L'équipe municipale*

# La vie de la commune

## Assemblée communale du 8 novembre 2003

La municipalité représentée par 13 de ses membres accueillait les chavinéens dans la salle du Pressoir pour cette 3<sup>e</sup> édition. Une trentaine de personnes seulement ont répondu à l'invitation publiée dans le supplément des "Infos N° 13" diffusé dans tous les foyers. Le contenu de ce numéro spécial a-t-il suffi à assouvir la curiosité de nos concitoyens ? Les chavinéens sont-ils satisfaits de leurs élus ? Leur font-ils une confiance absolue ? Il y a pourtant toujours quelque chose à dire, à entendre ou à voir. Ceux qui ont fait le déplacement

ne l'ont pas regretté. Après avoir souhaité la bienvenue et remercié l'assistance, Jean-Claude Bresson passa la parole à chacun des rapporteurs des commissions qui développèrent avec plus de précisions les différents points présentés dans le bulletin municipal. S'installe ensuite un débat entre l'auditoire et les élus. Une douzaine de questions ou propositions sont formulées : notamment sur le recensement, les terrains à construire, le PLU, la station d'épuration, les groupes de travail, la piste de skate-board, les sentiers ( Jean Jaurès –

Haldat ), historique du pont du Tram, etc... Des réponses les plus claires possibles ont été données à tous les intervenants. Cet après-midi d'informations, de rencontres et d'échanges s'est terminé autour d'un pot de l'amitié où l'on a pu prolonger les discussions ou jeter un œil curieux sur les cartes postales anciennes témoignant de la vie de notre village. Nous espérons vous retrouver parmi nous, à la 4<sup>e</sup> assemblée qui aura lieu à l'automne prochain.

## Le 11 novembre 2003

Anciens Combattants, victimes de guerre, écoliers, Harmonie de Chaligny, chavinéens et municipalité se sont rassemblés devant le monument aux Morts pour cette journée du souvenir. Jean-Claude Bresson donna la lecture du message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Hamlaoui Mekachera. Deux gerbes de fleurs ont été déposées avec l'aide des enfants au nom de l'AMC et de la Commune. Plusieurs Anciens Combattants et épouses ont rendu un hommage solennel en lisant tour à tour les noms des 70 chavinéens morts à la guerre de 14-18. Émotion également lors de la décoration de Claude Dupuis, médaillé de la Reconnaissance nationale, par Jean-Pierre Thiebaut, Président de l'AMC. Pour terminer cette cérémonie, le maire remercia l'assistance en particulier les deux porte-drapeaux Mrs Biardeau et Bourguignon ainsi que l'ensemble des musiciens pour leur fidèle participation et invita tout le monde à se rendre en mairie où un vin d'honneur a été servi dans une ambiance conviviale.

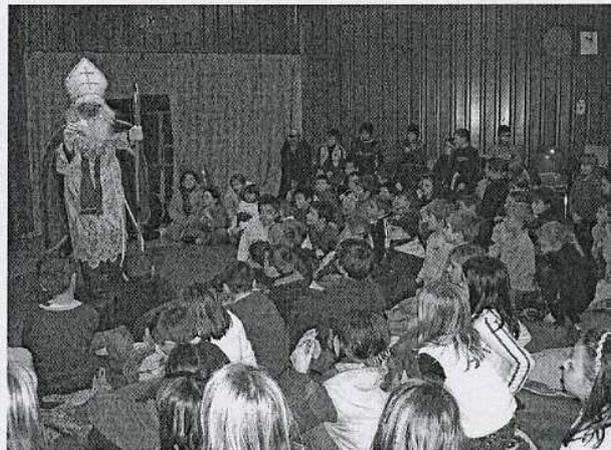


## Sainte Barbe

Dimanche 14 décembre les anciens mineurs et leurs proches étaient les invités de la municipalité autour d'un pot de l'amitié. Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées en mairie après l'office religieux. Dans une brève allocution, Jean-Claude Bresson rendit hommage aux hommes, aux femmes et aux enfants qui ont fait de ce métier, de la mine un pan important de l'histoire de notre village et de notre canton.



## Saint Nicolas



Saint Nicolas ne s'est pas ménagé cette fois encore. Vendredi 5 décembre, il a rendu visite à tous les écoliers qui l'ont accueilli parfois avec un peu de timidité, mais aussi avec beaucoup de chaleur en interprétant de jolies chansons et en lui offrant de beaux dessins.

L'évêque de Myre les remercia, leur prodigua de bons conseils et distribua à chacun quelques friandises, aidé par Christian Leheux

Le mardi suivant, c'est à l'invitation du Comité des Fêtes que notre Saint Homme s'est rendu à la salle du Pressoir pour y accueillir les enfants à la sortie de l'école. Un goûter leur a été servi suivi d'un spectacle de marionnettes qui enchantait petits et grands.

---

## Un peu d'histoire...

---

### L'église Saint-Blaise a 230 ans

Dès l'époque du Moyen Age, le village de Chavigny a possédé une église, simple annexe de la cure de Chaligny. Elle était placée sous le patronage de Saint-Blaise.

Cette église, entourée de son cimetière, se trouvait à l'emplacement de l'ancien village, à proximité du lieu-dit *Quartier Saint-Blaise*. Elle était plus petite que l'église actuelle et certainement en très mauvais état au début du XVIIIe siècle, après une longue période de guerres et de malheurs. Mais les habitants n'avaient pas les moyens de la faire réparer.

A la fin du règne de Louis XV, la population a beaucoup augmenté (350 habitants environ), les chaviniens habitent maintenant le long de la route de Nancy à Neufchâteau et se sont relativement enrichis. Plutôt que de restaurer la vieille église, la municipalité décide d'en construire une nouvelle, plus accessible, au bord de la route et au cœur du nouveau village.

Un terrain est choisi en 1771, ce qui permet aux travaux de commencer sans doute dès la fin de l'année 1771.



Mais trois autorisations royales sont tout de même nécessaires pour les mener à terme: l'une pour vendre dans la forêt le *quart en réserve*, qui procure à la municipalité les fonds dont elle a besoin, une deuxième pour acquérir le terrain, une troisième enfin pour couper des arbres supplémentaires, afin de faire face à des dépenses non prévues au départ.

Le 28 novembre 1773, la nouvelle église, impatientement attendue par les habitants, est enfin inaugurée et consacrée par l'abbé Meynier, curé de Chaligny, en l'absence de l'évêque de Toul, décédé le mois précédent et pas encore remplacé. Le vicaire de l'époque s'appelait Gozillon. A l'exception des bancs, qui semblent avoir été transférés de l'ancienne église, nous ignorons l'origine des autels et du mobilier initial.

C'est dans cette église que se sont tenues les assemblées générales des habitants, à la fin de l'Ancien Régime et pendant la Révolution.

Depuis 230 ans, les municipalités ont dû procéder à de nombreuses réparations du bâtiment et l'édifice s'est enrichi grâce aux dons des fidèles de nouveaux éléments de décoration et de mobilier (vitraux de diverses époques, chemin de Croix, tribune en bois, cloches, etc.) La nouvelle église de 1773 était comme l'ancienne entourée d'un cimetière. Pour des raisons de place et de salubrité, ce dernier a été transféré à son emplacement actuel en 1884.

Jean-Claude Bonnefont

# Echos des commissions

## Pont du tram... quel avenir ?



Cette réalisation, située rue du Tram, entre les rues de Certains Champs et Castors surplombe l'ancienne voie du chemin de fer minier.

Ce pont a été construit en 1909 pour le passage, à partir de 1910, du tramway suburbain Nancy - Pont Saint-Vincent, ligne N° 14.

À partir de 1949, dans l'agglomération nancéienne, pour des problèmes de rentabilité, les tramways sont remplacés progressivement par des autobus. En 1952, le tram de la ligne "14" est, lui aussi, supprimé et le pont de Chavigny

est ouvert aux véhicules à moteur.

L'ouvrage vieillissant mal, par sécurité, la circulation automobile est interdite en 2002, et l'ancien pont du tram devient piétonnier. Pour autant, la dégradation de l'ouvrage s'accélère, il convient donc de trouver une solution durable assez rapidement.

Deux solutions s'offrent à nous :

1) Une destruction, solution la plus simple et la moins onéreuse.

2) Une remise en état complète. Ce chantier lourd a un coût, la participation financière de différents organismes serait donc nécessaire, si c'est ce projet qui est développé.

Afin de mieux appréhender ce que représente cet ancien pont du tram, des expositions, des réunions, des débats sont à mettre en oeuvre. Un groupe de travail composé d'élus et

d'habitants du secteur s'est réuni afin de faire le point sur l'histoire et les spécificités de ce pont. Des spécialistes du béton armé et des historiens ont déjà été contactés. Quelques documents photographiques ont été rassemblés, mais, pour bien cerner la situation, des éléments complémentaires restent à découvrir. Nous comptons sur votre collaboration dans ce groupe de travail, sur vos archives photographiques, sur votre mémoire, sur vos remarques et suggestions. C'est Stéphane Ouillon, adjoint aux travaux, qui pilote ce dossier, n'hésitez pas à le contacter !



## La forêt communale

Déjà quatre ans, les dégâts de la tempête de 1999 se réparent doucement, mais c'est toujours un manque important au budget de la commune. Une subvention de 17000 € attribuée par l'Etat va permettre de réaliser les premiers travaux dans les parcelles sinistrées afin de

favoriser la régénération naturelle.

Il n'y a pas eu de réunion des affouagistes en 2003, le bois qui n'a pas été façonné depuis la tempête est en mauvais état. Les parcelles attribuées en 2002 le restent pour l'hiver 2003-04 à ceux qui souhaitent récupérer du bois de chauffage. La commune n'est

pas en mesure de vendre du bois aux habitants en 2004, son état n'est pas commercialisable.

Il n'y aura pas de vente de bois aux professionnels par l'ON dans les parcelles non-sinistrées: les cours du bois n'ayant pas augmenté depuis la tempête cependant il est envisagé une coupe sanitaire (arbres malades) pour l'hiver 2004-05.

## Les illuminations de Noël

Les illuminations 2003 bien que plus importantes que 2002 restent dans la sobriété. Seize tentes ont été fixées dans la traversée du village.

En plus de la fontaine de l'Eglise, de celle du Bouchot, nous avons équipé la fontaine mitoyenne au 73, rue de Nancy. Elle est restée éclairée pendant

une semaine : malheureusement, l'installation d'alimentation a été déposée et le câble sectionné par une personne mal intentionnée. Une plainte a été déposée au commissariat de Neuves-Maisons.

Le coût des illuminations 2003 s'élève à 4500 €.

## Urbanisme

Enfin du nouveau pour la ZAC du Haldat-Tram !

Lors de la réunion du 3 décembre 2003 la SOLOREM précise que l'EPFL ( Etablissement Public Foncier de Lorraine) a été informé que la visite de la ZAC par le juge chargé de l'expropriation se déroulera le 26 janvier 2004.

La prise de possession des terrains pourra dès lors intervenir.

Démarches ultérieures

Préalablement à la réalisation de ces travaux d'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche, il conviendra de procéder aux deux étapes suivantes :

Fouilles archéologiques

La SOLOREM fera le nécessaire afin que ces fouilles puissent se réaliser le plus

rapidement possible après la prise de possession.

Étude géotechnique

Celle-ci aura lieu à l'issue des fouilles archéologiques ce qui définira les modalités de la construction de cette zone.

En conclusion, l'année 2004 devrait voir la concrétisation du projet Haldat-Tram.

---

## Personnel

---

### Arrivée de Matthieu Friren

Depuis le 05 janvier, Matthieu Friren est le nouvel animateur Coordinateur Jeunesse de notre commune. Âgé de 24 ans, Matthieu est titulaire d'un BEATEP option "Médiation Artistique & Culturelle" dans l'animation et prépare un DEFA. Il est déjà très expérimenté de par son implication active, que ce soit dans le milieu associatif, MJC, Centres Sociaux...et ces deux dernières années au sein du service "Jeunesse" de la commune de Pulnoy Désireux de rencontrer et de travailler avec les jeunes de Chavigny et les associations, il s'attachera plus particulièrement à la continuité du Centre de Loisirs, à l'accompagnement Péri-Scolaire et à la mise en place de projets collectifs (danse, théâtre, BD, sport...).

Matthieu invite donc tous les jeunes à prendre contact avec lui soit en téléphonant en mairie au 03 83478134 (ligne directe) ou par

Courriel: [polejeunesse.chavigny@wanadoo.fr](mailto:polejeunesse.chavigny@wanadoo.fr): l' idée étant de faire connaissance, de recenser vos envies, vos besoins et vos attentes.

Nous souhaitons à Matthieu qui est dans l' impatience de vous rencontrer, la bienvenue et une pleine réussite dans son nouveau poste.



### Départ d'Olivier Jeannerot



Depuis 2 ans Olivier a su proposer divers centres d'intérêts à de nombreux enfants de notre commune. Son professionnalisme a été très apprécié par la mise en place d'activités notamment lors des centres de loisirs. Demeurant à Blainville sur l'Eau, Olivier souhaitait se rapprocher de son domicile, il exercera désormais sa mission au profit des enfants de Dombasle.

Vendredi 28 novembre, sa dernière journée à Chavigny s'est clôturée par un pot de l'amitié avec la remise d' un cadeau pour le remercier de tout le travail accompli au service de notre jeunesse.

Nous lui souhaitons une bonne intégration dans sa nouvelle fonction.

# 3<sup>ème</sup> classe de maternelle :

## Victime des restrictions budgétaires du gouvernement ?

Alors même qu'en septembre 2001, nous avons dû ouvrir une classe supplémentaire en maternelle dans une certaine précipitation, mais également dans une certaine euphorie, les services de l'Etat semblent vouloir gâcher la fête en annonçant la fermeture de cette même classe à la rentrée prochaine... Vous trouverez ci-joint le courrier que le maire au non du Conseil Municipal, a envoyé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, afin de bien rappeler les enjeux de ce dossier. Nous n'acceptons pas, qu'au nom de la rigueur budgétaire; nos enfants soient pénalisés de la sorte. Si nous n'étions pas entendus, ce serait d'une toute autre manière qu'il faudra montrer notre mécontentement, ENSEMBLE !

MAIRIE  
DE  
CHAVIGNY  
54230

Téléphone 03 83 47 24 32  
Télécopie : 03 83 47 81 32

Chavigny, le 24 décembre 2003

Monsieur L'Inspecteur d'Académie

4, rue d'Auxonne  
C.S. 4222

54042 - NANCY Cedex

Objet: 3<sup>ème</sup> classe de maternelle

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le 26 novembre 2003, j'ai rencontré Monsieur NOEL, Inspecteur de la circonscription de Villers-lès-Nancy, en mairie de Chavigny. Ce dernier m'a fait part de ses inquiétudes quant au maintien de la 3<sup>ème</sup> classe de maternelle dans notre commune; classe que nous avons dû ouvrir en septembre 2002 dans une certaine précipitation.

Je tiens par la présente, en réponse à votre courrier du 02 décembre 2003 et, au nom du Conseil Municipal, vous faire part d'un certain nombre d'éléments prouvant la nécessité de maintenir cette classe ouverte à la rentrée de septembre 2004.

Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler l'historique de ce dossier.

Dès notre élection au printemps 2001, nous avons fait l'amer constat que la baisse chronique des effectifs recensés dans nos écoles avait comme principales causes la non-scolarisation des enfants de deux ans dans notre commune et la proximité de l'école de Bure située sur le territoire voisin de Neuves-Maisons. En effet, cette dernière accueillant les enfants dès deux ans, ce sont des fratries entières de Chavigny qui étaient scolarisés dans cet établissement. Il y avait alors plus de 40 enfants de Chavigny scolarisés à Neuves-Maisons.

Une des toutes premières décisions que j'ai été amené à prendre fut le refus systématique de toute dérogation. Cette décision fut sans effet, la Commune de Neuves-Maisons ne demandant aucune compensation financière pour nos enfants scolarisés sur son territoire. L'évolution prévisible de la population sur notre territoire m'a amené à rencontrer, début juillet 2001, Monsieur NOEL, pour lui demander l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe de maternelle dès la rentrée 2001, afin d'enrayer cette perte d'effectifs dans nos écoles. La réponse fut négative, les prévisions de vos services ne permettaient pas cette création de poste à court terme.

Dès le mois de septembre 2001, un groupe de travail composé d'élus, de représentants de parents d'élèves, d'enseignants, de représentants de l'association Accueil Périscopolaire, du DDEN, et de Monsieur NOEL travailla sur les besoins à 24 ou 36 mois en terme de locaux supplémentaires notamment à l'école maternelle. Un cahier des charges précis, permettant l'élaboration d'un Avant Projet fut écrit. Il prévoyait l'extension de l'école actuelle avec augmentation de 50% des surfaces utiles. Ces travaux sont restés à l'état d'avant-projet, car en décembre 2001, une lettre émanant de vos services annonçait votre intention de créer un poste supplémentaire à la rentrée 2002. Nous n'avions alors plus le temps de réaliser un projet complet qui pourtant nous aurait permis d'obtenir un niveau de subventions de l'ordre de 50% du coût total. Nous avons, dans une certaine hâte, mis en place une classe modulaire de 62m<sup>2</sup>, entièrement équipée et reliée par un sas aux bâtiments actuels. Le coût de cette « extension » fut de 45.300 euros, hors mobilier et matériel pédagogique, payés entièrement sur les fonds de la Commune, ce qui représente une lourde charge pour une collectivité de 1.600 habitants. Nos administrés ne comprendraient pas un tel investissement pour une durée si courte si cette classe venait à fermer.

Des retards pris dans la réalisation de nouvelles habitations, n'ont pas permis l'augmentation escomptée des effectifs. C'est pour cette raison que vos services envisagent la fermeture de cette classe à la rentrée prochaine. Pourtant nous sommes aujourd'hui en mesure d'apporter plusieurs éléments susceptibles de montrer une inversion rapide de cette baisse d'effectifs :

- 16 logements locatifs, verront le jour en 2004, rue des prés, le permis de construire est déjà signé (en date du 18 août 2003).
- La moyenne des permis de construire individuels (hors lotissement et hors construction collective), instruits chaque année depuis 4 ans est de 20 unités sur notre territoire.
- Le lotissement de la ZAC Haldat-Tram doit voir ses premières constructions débuter en 2004. Ce sont 47 maisons individuelles et 2 immeubles collectifs (2 x 10 appartements) qui seront, à court terme, bâtis.
- Le renouvellement des résidents de l'habitat ancien dans notre commune, se fait majoritairement selon un schéma classique; à des personnes âgées et seules, succèdent désormais des couples avec de jeunes enfants.
- Il y a aujourd'hui, 23 enfants de Chavigny encore scolarisés sur Neuves-Maisons. Certains parents semblent prêt à faire intégrer leurs enfants dans nos écoles, l'équipe municipale et les associations locales ayant beaucoup fait pour une véritable politique jeunesse: pérennisation de l'Accueil Périscopolaire (35.000 euros de subvention annuelle versée par la commune et extension des locaux), mise en place d'un Contrat Temps Libre et d'un Contrat Educatif Local sur notre territoire, projet de rénovation et d'agrandissement des locaux scolaires, embauche d'un animateur jeunesse, mise en place avec les foyers ruraux de Centres de Loisirs Sans Hébergement aux vacances scolaires.

En outre, nous assistons déjà aujourd'hui à une évolution sensible des inscriptions en cours d'année dans nos écoles. Outre les 4 nouvelles inscriptions en maternelle depuis septembre 2003, ce sont 11 élèves supplémentaires qui ont été inscrits au cours de cette même période en élémentaire. Nous pensons être à même de vous fournir, début 2004, des listes précises, conformes en nombre au maintien de l'ensemble des classes actuelles.

Je tiens à préciser, qu'une fermeture de classe à Chavigny entraînerait inévitablement un flux migratoire d'enfants vers Neuves-Maisons car nous ne serions alors plus en mesure d'accueillir les plus jeunes de nos enfants. Nous savons pertinemment qu'un enfant de deux ans qui fréquente un groupe scolaire, le fréquente jusqu'à son passage au collège. Nous savons également que les frères et sœurs suivront pour des problèmes de commodité.

Ceci anéantirait le travail et l'argent investis depuis plus de deux ans par les élus et les associations de Chavigny et risquerait de provoquer une crise de confiance envers nos écoles et nos projets municipaux.

Lors de la visite de Monsieur NOEL, il a également été évoqué la possibilité de réunir les écoles maternelle et primaire en une seule entité sous la responsabilité administrative d'un seul directeur, ceci dans le but de stabiliser l'équipe enseignante. Nous savons tous qu'il est souvent très difficile de trouver des candidats aux postes de direction lorsque ceux-ci ne sont pas assortis d'une décharge. A titre d'exemple, depuis 1992, ce sont 34 enseignants qui se sont succédés dans nos écoles, dont 10 directeurs différents. Cette situation est dommageable. C'est pourquoi un Conseil d'école extraordinaire, convoqué à mon initiative, s'est réuni en mairie le 12 décembre dernier. Outre l'évocation de la possible fermeture d'une classe, il a été décidé d'étudier plus précisément l'unification des écoles de la Commune. Un groupe de travail enseignants/ représentants des parents d'élèves/ DDEN est créé, il remettra ses conclusions dès les semaines à venir. En cas d'accord de ces deux parties, je présenterai ce projet au Conseil Municipal dans les plus brefs délais (délibération possible en février 2004).

Par ce courrier, j'espère avoir pu contribuer à vous éclairer sur la situation de nos écoles et ainsi montrer combien il est capital de maintenir cette classe de maternelle ouverte à la prochaine rentrée scolaire.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,  
J.C. BRESSON



# Du côté des associations

## Comité des Fêtes - bilan 2003

Le bureau du Comité des Fêtes a été renouvelé lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 mai 2003. Afin de poursuivre l'organisation des manifestations habituelles attendues par bon nombre d'entre nous, de nouveaux adhérents sont venus renforcer son action.

C'est ainsi qu'ont pu être organisés :

**La fête de la musique et les feux de la St Jean** sur la place communale le 21 juin. sur la place communale Les prestations de plusieurs groupes : Skatastrof, Danse rythmique et le P'tit gris du foyer rural, le groupe de danse Hip Hop de M.C Deluce, Cynthia ainsi que celles de quelques enfants de l'école de musique ,

Delphine et Florentin, ont été appréciées.

**Le 14 juillet** , repas, feux d'artifices et bal avec le groupe Actua Dance ont rythmé la soirée.



**La fête d'Halloween** le 30 octobre a été l'occasion pour les enfants de se déguiser, de participer à une boum puis d'aller parcourir les rues du village afin

de récolter des friandises, là où les petites lumières les attendaient.

**La St Nicolas fêtée le 9 décembre** a permis aux enfants de se restaurer autour d'un goûter et d'assister à un excellent spectacle de marionnettes, « VASILISA, et la sorcière des glaces » de la compagnie Mercy. Ce divertissement a été cofinancé par la commune et la CAF dans le cadre du contrat temps libre.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les bénévoles qui ont apporté leur active contribution à toutes ces manifestations, et les habitants qui ont accueilli les enfants lors de la fête d'Halloween.

## Des projets pour 2004

Le Comité des Fêtes souhaite poursuivre et développer son activité. En effet les moments de fête sont importants dans une commune ; ils facilitent les rencontres, permettent aux nouveaux habitants de nouer des liens dans un cadre convivial.

Les manifestations habituelles seront reconduites, de nouvelles vous seront proposées : spectacles, concerts, organisés par le Comité des Fêtes ou en lien avec d'autres...

Pour y parvenir, votre contribution sera la bienvenue,

si vous le souhaitez, rejoignez nous !

Contact : Olivier Attenont, président 03 80 47 57 19.

## Foyer rural

Le Club des Randonneurs vous invite à ses prochaines sorties mensuelles :

dimanche 25 janvier, le matin à 8h30

dimanche 29 février, la journée : départ à 7h00 pour une rando en raquettes dans les Vosges  
(réservation dès maintenant auprès de Jean-Louis)

dimanche 28 mars l'après-midi à 13h30

dimanche 02 mai le matin à 8h30

dimanche 30 mai la journée à 8h00

dimanche 27 juin l'après-midi à 13h30.

Tous les marcheurs se retrouvent place de l'église qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente...

Pour les mordus, n'oubliez pas les marches hebdomadaires, tous les mardis de 8h30 à 11h30.

Jean-louis Mascré se tient à votre disposition pour tout renseignement ( tél.: 03.83.47.20.85).

---

# Conseil municipal

---

Quelques délibérations de la séance du 28 novembre 2003.

**Convention, Commune / Direction Départementale de l'Équipement** relative à l'Assistance Technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Guy George précise que l'ATESAT se substitue désormais à l'Aide technique à la Gestion Communale (ATGC) depuis la loi MURCEF du 11/12/01. Il rappelle que l'ATGC coûtait 1200 €/an à la Commune, l'ensemble de ces prestations, dans le cadre de l'ATESAT coûteront désormais 540 €/an. L'établissement de cette convention incluant les 5 missions de base et 4 missions complémentaires est accepté par 14 voix pour et une abstention.

**Convention, Commune / Conseil Général** relative au don de micro-ordinateurs.

Suite à la sollicitation du Maire auprès du Conseil Général de faire bénéficier les écoles de leur matériel déclassé : un premier micro-ordinateur est disponible pour notre commune. Vote à l'unanimité.

Forêts : programme de martelage des coupes de bois saison 2003-2004.

Suite à la tempête de 1999, Mario Villa propose le marquage pour coupe de l'ensemble des arbres qui ont souffert sur les parcelles 8.6.7.26 et 27. Il propose également, en vue d'une coupe sélective, le marquage d'arbres dans les parcelles en régénération 11 et 39. Vote à l'unanimité.

**Les travaux à réaliser en mairie.**

Création d'un WC pour la salle de réunion, ainsi que la création d'un chauffage central au gaz et remplacement de fenêtres hors d'usage comportent deux modifications :

- changement de regards d'eaux usées (ceux existants étant en trop mauvais état pour l'installation du WC),
- mise en place de radiateurs à l'étage, l'état de vétusté de l'ancien système n'a pas permis son redémarrage.

Le coût supplémentaire des travaux est de 4200 €. Vote à l'unanimité.

**Agence de l'Eau Rhin Meuse : motion sur son financement .**

Le ministère de l'Écologie vient de décider sans aucune concertation, la ponction de 45 millions d'euros sur les fonds de l'Agence de Bassin Rhin Meuse. Ces fonds proviennent de prélèvements sur les factures d'eau des particuliers et des industriels. L'Agence de l'Eau subventionne ensuite les travaux d'eau et d'assainissement dans les collectivités territoriales. Les 45M€ prélevés représentent 42% du fonds de roulement de l'Agence et risque de changer profondément les équilibres financiers de cette structure. Les conséquences sont lourdes pour les communes et les habitants :

- moins de subventions pour les futurs travaux,
- augmentation de la taxe d'assainissement sur la facture d'eau, pour combler ce manque de subventions alors que la CCMM a fait le choix politique de maintenir cette taxe à son niveau actuel.

Le Conseil de la CCMM a voté une motion à l'unanimité, en dehors de tout clivage politique, qui vise à s'opposer à ce prélèvement arbitraire. Cette même motion est proposée au vote du conseil municipal. Elle est approuvée à l'unanimité.

### **Forêts :**

Budget 2004 de l'Etat consacré à la gestion durable des forêts, délibération à prendre suite à la demande de la Fédération Nationale des Communes Forestières de France.

L'Etat, dans son projet de budget 2004, fait apparaître son intention de baisser de 53 millions d'euros les sommes habituellement allouées à la gestion durable des forêts. Pour la FNCFF, cette position est dramatique pour nos forêts qui ont largement souffert de la sécheresse de cet été. Cette loi de finance, si elle était votée en l'état, entraînerait des dépenses supplémentaires importantes, notamment, le doublement des frais de gardiennage des forêts. C'est pourquoi, la FNCFF propose aux élus de voter une motion demandant expressément au 1<sup>er</sup> ministre le rétablissement de ces 53M€ dans le budget 2004. Cette motion est votée à l'unanimité des élus.

### **Rapport sur l'assainissement (CCMM).**

Comme chaque année, le rapport sur l'assainissement 2002, compétence de la Communauté de Communes Moselle et Madon est présenté aux élus de Chavigny. C'est Hervé Tillard, en sa qualité de vice-président de la CCMM, qui en assure la lecture et les commentaires. La majorité des travaux d'assainissement concerne la station d'épuration en construction sur Neuves-Maisons, ainsi que des travaux sur les conduites de transfert vers cette station. A noter que la taxe d'assainissement n'a pas augmenté entre 2001 et 2003, à 0,96€/m<sup>3</sup>. Le document complet est consultable en Mairie.

### **Mise en souterrain des réseaux aériens place de Châtel.**

L'aménagement esthétique de la place de Châtel entraîne un enfouissement des lignes électriques basse tension. Les estimations prévisionnelles établies par EDF présentent un coût global de 34.923 € HT: demande de subvention relative à ces travaux au Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe et Moselle. Vote à l'unanimité. Et établissement d'une convention entre la commune et EDF afin que cette dernière assure la conduite de ces travaux. Vote à l'unanimité.

Point sur les travaux de la place de Châtel : La CCMM vient de donner son accord pour réaliser avec deux ans d'avance les travaux d'assainissement de la place. Ils pourront avoir lieu en même temps que les travaux d'embellissement. Les travaux pourront donc commencer au deuxième trimestre 2004.

### **Motion relative à l'Accord Général sur le Commerce des Services (régularisation suite à la lettre de Mr le Préfet)**

Lors du Conseil Municipal du 17 octobre 2003, les élus ont voté une motion dénonçant les négociations en cours sur l'Accord Général sur le Commerce des Services entre l'Union Européenne et l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces négociations sont faites sans aucune transparence, (même les parlementaires européens n'ont pas accès aux documents) et risquent d'entraîner rapidement l'obligation de privatisation de l'ensemble des services publics, y compris les services communaux. Cette motion a fait l'objet de commentaires de forme de la part du Préfet. C'est pourquoi, les élus votent à nouveau, à l'unanimité, la motion suivante :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- demande la diffusion des négociations en cours dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce et les Services (AGCS),
- demande l'ouverture d'un débat national sur l'AGCS impliquant la pleine participation des collectivités territoriales,
- prend position, en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation qui lui serait faite de privatiser des services publics qu'elle considère devoir rester dans le domaine public,
- demande un moratoire (suspension) des négociations AGCS.

---

# Etat civil

---

## Naissances

Jeanne Céline MAUR, le 09 septembre 2003  
Maxime Robert BILOT, le 04 septembre 2003  
Yéline Emma EVEILLARD, le 04 octobre 2003  
Maël Louis ARENDT, le 07 octobre 2003

Bienvenue à cette nouvelle jeunesse  
et nos félicitations aux parents !

## Décès

Roger BURNOT, le 08 septembre 2003  
Michel MEUNIER, le 01 octobre 2003  
Marie Jeanne CHAULACEL, veuve PERNOLLET,  
le 16 décembre 2003  
Ginette VILLARD, veuve PERTUSOT,  
le 23 décembre 2003

Nos sincères condoléances aux familles.

## Mariages

Sébastien BAUDRAS et Katell JAN Le 20 septembre 2003  
Pierre Antoine BONNEFONT et Susi TSAI Le 04 octobre 2003  
Eric GERDOLLE et Malika CHAOU Le 11 octobre 2003

Nos meilleurs vœux de bonheur !

---

# Agenda

---

-  Mardi 27 janvier
-  Mercredi 28 janvier
-  Dimanche 1er février

**B**ibliobus place de l'église de 16h à 17h30.

**R**éunion publique d'information sur l'habitat en mairie à 18h.

**C**oncert de la St Blaise en l'église à 15 h.

Avec des Noëls, des chants de la Renaissance à nos jours par l'ensemble vocal « **Joie et Musique** » de Jarville, avec la participation de la chorale du Val-de-Fer et avec des chants contemporains par la chorale « **Diapason** ».

Entrée libre

-  Mercredi 4 février
-  Mardi 2 mars
-  Mardi 23 mars

**M**usibus place de l'église de 14h à 16h.

**B**ibliobus place de l'église de 16h à 17h30.

**R**amassage des monstres ( Pensez à les sortir la veille).

---

# Permanence des élus

---

Les vendredis de 16h30 à 17h30, une permanence est assurée en mairie par un adjoint.  
En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

---

# Prochain bulletin

---

Le prochain bulletin municipal paraîtra en avril. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 20 mars 04.



MAIRIE  
DE  
**CHAVIGNY**  
54230

Téléphone : 03 83 47 24 32

Télécopie : 03 83 47 81 32

## AVIS A LA POPULATION

La démission de Monsieur Jean-Claude BRESSON, du poste de Maire, vient d'être acceptée par Monsieur le Préfet.

En conséquence, le Conseil Municipal se réunira, le :

**Mercredi 04 février 2004 à 20 H 30,**

en Mairie, pour :

- ↳ Elire le nouveau Maire,
- ↳ Déterminer le nombre d'Adjoints,
- ↳ Elire les Adjoints.